FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 14/09/2023 Modèle/Rev : 001NEW-1-CLP du 11/09/2023

Concentré T-JUICE Raven Blue Light

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

Concentré T-JUICE Raven Blue Light

Nom commercial : Concentré T-JUICE Raven Blue Light

Numéro UFI : C1S0-10XN-M00N-9W1F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Liquide aromatisé pour recharge des cigarettes électroniques
- Usage professionnel et/ou industriel
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : GUILAB
100 avenue du Général Leclerc
Local 108
93500 PANTIN
Tél:+33 0972303340
Email :contact@e-guilab.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

EDI1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

EUH208 - Contient AROME MURE 8678130 R, 1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one, 4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone, omega-Pentadecalactone, 2-Buten-1-one, 1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)- (2E)-, (2E)-1-(2,6,6-Trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one. Peut produire une reaction allergique

Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE et 1999/45/CE :

NON CONCERNE

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

EDI1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/…
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/…

EUH208 - Contient AROME MURE 8678130 R, 1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one, 4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone, omega-Pentadecalactone, 2-Buten-1-one, 1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)- (2E)-, (2E)-1-(2,6,6-Trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one. Peut produire une reaction allergique

Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE et 1999/45/CE :

NON CONCERNE

2.3. Autres dangers

Contient Ethyl butyrate, Acetic acid, omega-Pentadecalactone, cis-3-hexenol, Hexyl alcohol, Ethyl lactate, Ethyl acetate, 4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone, (2E)-1-(2,6,6-Trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one, 1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one, 2-Buten-1-one, 1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)- (2E)-

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Liste des composants à signaler :

3.1. Substances

NON CONCERNE

3.2. Mélanges

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	Classification CLP	%
Acetic acid	64-19-7	200-580-7		ATD4, EDI1, FL3, SCI1A - H226, H312, H314, H318	[1-5]

Ethyl acetate	141-78-6	205-500-4		EDI2, FL2, STO-SE3-RI - H225, H319, H335	[1-5]
Ethyl butyrate	105-54-4	203-306-4		EDI2, FL3 - H226, H319	[1-5]
Ethyl lactate	97-64-3	202-598-0		EDI1, FL3, STO-SE3-RI - H226, H318, H335	[1-5]
Hexyl alcohol	111-27-3	203-852-3		ATD4, ATO4, EDI2, FL3 - H226, H302+H312, H319	[1-5]
cis-3-hexenol	928-96-1	213-192-8		EDI2, FL3 - H226, H319	[1-5]
omega-Pentadecalactone	106-02-5	203-354-6		EHC2, FL3, SS1B - H226, H317, H411	[1-5]
(2E)-1-(2,6,6-Trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	23726-91-2	245-842-1		EHC2, FL3, SCI2, SS1B - H226, H315, H317, H411	[0-1]
1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one	23696-85-7	245-833-2		EHC2, FL3, SCI2, SS1A - H226, H315, H317, H411	[0-1]
2-Buten-1-one, 1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)- (2E)-	23726-93-4	245-844-2		EHC2, SCI2, SS1A - H315, H317, H411	[0-1]
4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone	3658-77-3	222-908-8		ATO4, EDI1, SCI1B, SS1A - H302, H314, H317, H318	[0-1]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

NON CONCERNE

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

NON CONCERNE

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contact avec la peau : Laver immediatemment et abondamment avec de l'eau et du savon.Rincer ensuite à l'eau claire.
Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupieres ouvertes) puis lavage avec une lotion occulaire type Dacryosérum.Si trouble consulter un ophtamologue.
En cas d'ingestion : Si les troubles persistent,consulter un médecin.
Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'aprés décontamination.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d’extinction

CO2,Poudre d'extinction ou eau pulvérisée.Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l 'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protectionadéquate aux equipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peu être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénétre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

NON CONCERNE

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le recipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- A l'abri de source de chaleur , rayons directs du soleil

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire , de fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

8.2. Contrôles de l’exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :
- Protection des mains : Porter des gants.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
-Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	**Liquide**
Couleur :	**bleu**
Odeur :	**framboise**
Goût :	**framboise**
Densité relative (d20/20) :	

9.2. Autres informations

NON CONCERNE

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

NON CONCERNE

10.2. Stabilité chimique

NON CONCERNE

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

NON CONCERNE

10.4. Conditions à éviter

NON CONCERNE

10.5. Matières incompatibles

NON CONCERNE

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Informations Toxicité Aigue :

- **Orale**

Non Déterminée

- **Inhalation**

Non Déterminée

- **Cutanée**

Non Déterminée

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité,pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

NON CONCERNE

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NON CONCERNE

12.4. Mobilité dans le sol

NON CONCERNE

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

NON CONCERNE

12.6. Autres effets néfastes

NON CONCERNE

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagéres. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légagles

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

IATA:

14.1. Numéro ONU

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :3334

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :MATIERE LIQUIDE REGLEMENTEE POUR LE TRANSPORT AERIEN N.S.A. (Acetic acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

NON CONCERNE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON CONCERNE

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de sécurité selon 2001/58/CEE.
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.